

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
ROMAIN POUYENNE VIGNAU
2026/LM/00289**

Monsieur **Serge MOULET**, MAIRE de la Commune de **VILLEMUR-SUR-TARN**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2122.19,
- L.2122.30,
- R 2122-8,
- R 2122-10.

VU la réunion du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de huit adjoints constatée par le Procès-Verbal et feuille de proclamation.

ARRETE

ARTICLE 1

En cas d'empêchement ou absence du Maire et du Maire Adjoint en charge du Pôle de l'Administration Générale, délégation de signature est donnée, sous ma responsabilité et ma surveillance, à Romain POUYENNE VIGNAU, Directeur Général des Services, pour les actes, pièces et documents énumérés :

- Délivrance et expédition des registres des délibérations et arrêtés municipaux,
- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- Légalisation de signature,
- Réalisation et audition commune aux entretiens préalables au mariage ou à sa transcription,
- La réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge de tous les actes de l'Etat Civil, tels énoncés à l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Certificats de résidence,
- Certificats de Vie,
- Certificats de vie Commune,
- Documents et pièces, afférentes aux opérations funéraires,
- Demande d'inscription sur les listes électorales (principale et complémentaires),
- Demande de radiation,
- Et les courriers afférents,

A) PACS :

- Dépôt et enregistrement de PACS,
- Modification de PACS,
- Dissolution de PACS,
- Avis de mention inhérents au PACS,
- Récépissé d'enregistrement de PACS,
- Courriers afférents.

B) CHANGEMENT DE PRÉNOMS :

- Dossier de dépôt,
- Acte de changement de prénoms,
- Avis de mention de changement de prénom,
- Courriers afférents.

C) CHANGEMENT DE NOM :

- Confirmation de demande de changement de nom,
- Avis de mise à jour de l'acte de naissance après changement de nom,
- Acte de changement de nom,
- Courriers afférents.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Procureur de la République,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Et notifié à l'intéressé.

Fait à Villemur, le 24 septembre 2026

L'intéressé,

Notifié le 29/09/2026

« Vu pour acceptation »,

Vu pour acceptation



Le Maire,

Romain POUYENNE VIGNAU

Serge MOULET